





Bordereau de signature

DEC2016_0120



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/07/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/07/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-07-22)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN

DEC2016_0120

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2016/012 RELATIF A LA REFECTION ET MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE L'ARMOIRE BASSE TENSION DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL DES NOYERS DE LA VILLE DE NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises,

VU l'avis de publicité mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 10 juin 2016, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°4513346, et sur le site MarchesOnline sous la référence N°2993163,

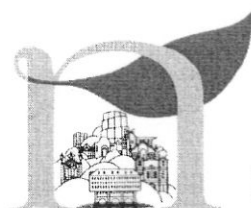
VU le rapport d'analyse des offres après négociations, établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 45 %, le critère du prix pondéré à 40 %, et le critère du délai pondéré à 15 %,

CONSIDERANT qu'un pli a été remis dans le délai imparti (Date Limite de la Réception des Offres fixée au 30/06/2016), que la candidature a été admise et que dès lors l'offre a été analysée,

CONSIDERANT que l'offre de la société PHIBOR PRESENCE est jugée intéressante,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Remise aux normes de l'armoire électrique basse tension du centre de loisirs maternel des Noyers », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0120**
portant sur la conclusion du marché public de travaux n°2016/012

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société PHIBOR PRESENCE, sise 2 place Gustave Eiffel Parc d'affaires SILIC 94528 RUNGIS, le marché public de travaux n°2016/012 relatif à la réfection et mise aux normes électriques de l'armoire basse tension du centre de loisirs maternel des Noyers, pour un montant de 13.700,00 € H.T. soit 16.440,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

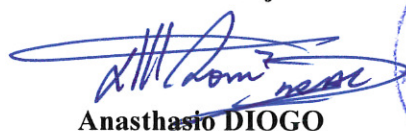
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 20 JUIL. 2016

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,
Le 1^{er} Maire-adjoint



Anasthasio DIOGO



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	22 JUIL. 2016
Affiché le	22 JUIL. 2016
Notifié le	
Publié le	22 JUIL. 2016

2/2

